

# COMPTE-RENDU de la

Réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le Lundi vingt cinq Mai deux mil vingt à dix huit heures trente minutes Salle Polyvalente Marcel Demoulin – pl de la République sous la présidence de Monsieur Gérard CALVI, Maire.

# Participaient à cette Réunion :

M. M. Gérard CALVI, Ludovic SINET, Pascal KABOUCHE, Pascal PESCE, Yohann BLANCHEMANCHE, François PIERQUIN, Yannick GILLET Mmes Frédérine HANOTEL, Sabine DEMOULIN, Elina PABOIS, Marie-Louise DALMEN

# L'Ordre du jour appelait l'examen des questions suivantes :

## 1) - Installation du Conseil Municipal -

Sous la présidence de M. Gérard CALVI – Maire

Conformément aux élections qui se sont déroulés le Dimanche 15 Mars 2020 et aux résultats suivants :

- Electeurs inscrits: 240

- Majorité nécessaire : ¼ des inscrits = 61

Suffrages exprimés : 120Majorité nécessaire : 61

#### Le Conseil Municipal est ainsi composé : (par ordre alphabétique) :

M. Yohann BLANCHEMANCHE

M. Gérard CALVI

Mme Marie-Louise DALMEN

Mme Sabine DEMOULIN

M. Yannick GILLET

Mme Frédérine HANOTEL

M. Pascal KABOUCHE

Mme Elina PABOIS

M. Pascal PESCE

M. François PIERQUIN

M. Ludovic SINET

M. le Maire déclare le Conseil Municipal de Houldizy installé.

Désignation • d'un(e) Secrétaire : Mme Frédérine HANOTEL

de deux Assesseurs: M. Yohann BLANCHEMANCHE

M. François PIERQUIN

Le Conseil Municipal adresse ses remerciements aux 4 collègues qui n'ont pas souhaité – ou pu – se représenter : M. Michel SINET, Mme Michèle BAUDUS, M. Olivier RENAULT et M. Philippe PETT.

# 2) <u>– Election du Maire –</u>

Sous la présidence du doyen d'âge : Mme Marie-Louise DALMEN, après appel à candidature, M. Gérard CALVI, ayant obtenu 11 voix, est élu Maire de Houldizy.

## 3) - Election de 3 Adjoints - Sous la présidence de M. Gérard CALVI - Maire

Et après appel à candidatures sont élus, avec 11 voix chacun :

- Premier Adjoint : M. Ludovic SINET
- Deuxième Adjoint : M. Pascal KABOUCHE
- Troisième Adjoint : M. Pascal PESCE
- Le Conseil Municipal propose d'attribuer le titre de Maire-Adjoint Honoraire à M. Michel SINET
  - 4) <u>- Charte de l'Elu</u> M. le Maire procède à la Lecture de la charte de l'élu remise à chaque Conseiller

## 5) - Indemnités de fonction

Suite à la modification apportée par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique :

- → revalorisation pour les élus des communes de moins de 3 500 habitants
- → pour les moins de 500 habitants : majoration de 50 %
- → les indemnités du Maire sont automatiquement fixées au plafond (En compensation, la dotation élu local versée par l'Etat est majorée de 50 %)
- → les indemnités des Adjoints, sont fixées par le Conseil Municipal (Maxi : 385,05 € Brut) Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les indemnités comme suit des Adjoints :

■ 1<sup>er</sup> Adjoint :

5,4 %

■ 2<sup>ème</sup> Adjoint :

5,4 %

■ 3<sup>ème</sup> Adjoint :

5,4 %

## 6) - Délégations de pouvoirs au Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le Conseil Municipal règle par ses Délibérations les Affaires de la Commune ».

Toutefois, pour faciliter le fonctionnement quotidien de la commune, le législateur a prévu une délégation du Conseil Municipal au Maire (lorsque le Maire est empêché, le Premier Adjoint est autorisé à décider).

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire : 2 rue de la Mairie – 08090 HOULDIZY Tél : 03 24 56 43 31 – email : mairie@houldizy.fr

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délègue à M. le Maire les pouvoirs suivants :

- délivrance et reprise des concessions dans le cimetière,
- création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
  - acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- exercice, au nom de la Commune, des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme,
- exercice d'actions en justice au nom de la Commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation s'exerce en demandant, défendant, devant les juridictions administratives pour les actions relevant du contentieux de pleine juridiction et pour les actions relevant de contentieux de la légalité et devant les juridictions judiciaires pour les actions portées devant le juge civil et celles portées devant le juge pénal.
- toutes décisions concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services, qui peuvent être passés sans formalités préalables, en raison de leur montant, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

# 7) - Commissions Municipales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer quatre Commissions Municipales :

- Première Commission Finances Personnel
  - Présidence : Maire
  - Membres : Adjoints et 2 Conseillers Municipaux :
    - M. Ludovic SINET M. Pascal KABOUCHE M. Pascal PESCE
    - Mme Marie-Louise DALMEN M. François PIERQUIN
- Deuxième Commission Travaux Urbanisme Embellissement :
  - Présidence : Maire
  - Vice-Présidence : 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Adjoint en fonction du sujet abordé : Bâtiments ou Voirie
- Membres : M. Yohann BLANCHEMANCHE, M. François PIERQUIN, Mme Marie-Louise DALMEN, M. Pascal KABOUCHE, M. Pascal PESCE, M. Ludovic SINET
- <u>Troisième Commission</u> <u>Affaires Scolaires et Péri-Scolaires Affaires Culturelles Animations :</u>
  - Présidence : Maire
  - Vice-Présidence : 1<sup>er</sup> Adjoint : M. Ludovic SINET
- Membres: Mme Frédérine HANOTEL M. Yannick GILLET Mme Elina PABOIS Mme
  Sabine DEMOULIN Mme Marie-Louise DALMEN M. Pascal KABOUCHE M. Pascal PESCE
- Quatrième Commission Communication Information :
  - · Présidence : Maire
  - Vice-Présidence :1<sup>er</sup> Adjoint : M. Ludovic SINET
- Membres: M. Pascal KABOUCHE M. Pascal PESCE Mme Frédérine HANOTEL M.
  Yannick GILLET Mme Elina PABOIS –

# 8) - Centre Communal d'Action Sociale - CCAS

Le CCAS – Etablissement Public Administratif à vocation sociale est présidé –

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire : 2 rue de la Mairie – 08090 HOULDIZY Tél : 03 24 56 43 31 – email : mairie@houldizy.fr

de droit – par le Maire de la Commune.

Il est administré par un Conseil d'Administration composé de 9 à 16 membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le nombre de 15 administrateurs et de désigner 7 administrateurs :

- Mme Elina PABOIS
- M. Pascal PESCE
- M. Pascal KABOUCHE
- M. Ludovic SINET
- Mme Marie-Louise DALMEN
- Mme Sabine DEMOULIN
- M. Yohann BLANCHEMANCHE

Le Maire désignera ensuite, par arrêté, 7 autres administrateurs :

- Mme Corinne BOUEZ
- Mme Marianne BALTHAZARD
- M. Michel SINET
- Mme Michèle JOSEPH
- Mme Michèle BAUDUS
- Mme Catherine MOUS
- Mme Dominique LACOMME

Lors de sa première réunion le Conseil d'Administration élira un(e) Vice-Président(e)

# 9) <u>– Commissions Spécialisées</u>

• la Commission de contrôle des listes électorales est composée de

3 membres titulaires et 3 suppléants :

- → désignés par le Conseil Municipal (dans l'ordre du tableau ni Maire ni Adjoints) En fonction des souhaits des élus concernés :
  - un titulaire : M. François PIERQUIN
  - un suppléant : Mme Elina PABOIS
- → nommés par le Président du Tribunal de Grande Instance actuellement en fonction
  - un titulaire : Mme Marianne BALTHAZARD
  - un suppléant : Mme Michèle JOSEPH
- → nommés par le Préfet des Ardennes
  - un titulaire : (démission de M. Michel BAUDUS) → Mme Dominique LACOMME actuellement suppléant
  - un suppléant : M. Michel SINET Maire-Adjoint Honoraire

#### • La C.C.I.D. Commission Communale des Impôts Directs :

Présidée par le Maire, elle est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, nommés par le Directeur des services fiscaux sur proposition du Conseil Municipal d'une liste de : (selon propositions faites par le Conseil Municipal – à l'unanimité) :

#### → 12 titulaires (dont une personne extérieure) :

- M. Michel SINET
- M. Pascal PESCE
- M. Jean-Claude MOUS
- Mme Michèle JOSEPH
- Mme Dominique LACOMME
- M. Philippe PETT
- M. Georges DALMEN
- M. Ludovic SINET
- M. Pascal KABOUCHE
- M. François PIERQUIN
- Mme Marie-Louise DALMEN
- EXT M. Jean SCHNEIDER (Damouzy)

#### → 12 suppléants (dont une personne extérieure)

- Mme Florence KABOUCHE
- Mme Marianne BALTHAZARD
- Mme Valérie SINET
- Mme Christine PESCE
- Mme Anne SERGEANT
- Mme Frédérine HANOTEL
- Mme Elina PABOIS
- M. Yannick GILLET
- M. Yohann BLANCHEMANCHE
- Mme Sabine DEMOULIN
- M. Thomas LESAGE
- EXT M. Robert HENON (Arreux)

#### • Le Groupe de Travail « Cimetière »

- Présidence : Maire
- Membres : Adjoints : M. M. Ludovic SINET Pascal KABOUCHE Pascal PESCE
  - 2 Conseillers Municipaux : Mme Sabine DEMOULIN
    - Mme Elina PABOIS
  - Non-Elu: M. Philippe PETT Ancien Conseiller Municipal

# • La Commission Communale de Coordination – Travaux d'entretien – Fonctionnement des Services :

- Présidence : Maire
- Membres : Adjoints : M. M. Ludovic SINET Pascal KABOUCHE Pascal PESCE

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire : 2 rue de la Mairie – 08090 HOULDIZY Tél : 03 24 56 43 31 – email : mairie@houldizy.fr

- 3 Conseillers Municipaux : M. Yohann BLANCHEMANCHE
  - M. François PIERQUIN
  - Mme Marie-Louise DALMEN

#### • Groupe de Travail « Chats errants »

- Présidence : Maire ou son représentant : M. Ludovic SINET
- Conseillers Municipaux :
- Habitants : un appel à participation sera effectué auprès des habitants de Houldizy

## • Nomination d'un Correspondant Défense -

Le Conseil Municipal décide de proposer M. Jean-Claude MOUS qui assure actuellement cette mission.

#### • Le Conseil d'Ecole :

- Maire
- Adjoints: M. M. Ludovic SINET Pascal KABOUCHE Pascal PESCE
- Conseiller Municipal Affaires Scolaires : Mme Frédérine HANOTEL

## Jury de recrutement (Personnel Communal) :

- Maire
- Adjoints: M. M. Ludovic SINET Pascal KABOUCHE Pascal PESCE

# 10) - Représentants de la Commune / Organismes extérieurs :

#### • Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole :

Conformément aux textes législatifs et règlementaires sont désignés : dans l'ordre du tableau :

- Titulaire : le Maire
- Suppléant : le Premier Adjoint
- M. Gérard CALVI Maire ayant présenté sa démission au poste de Délégué Titulaire,
  - M. Ludovic SINET Premier Adjoint est désigné comme Délégué Titulaire
  - M. Pascal KABOUCHE est désigné comme Délégué Suppléant

#### • Syndicat Forestier des Onze Communes de Warcq :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- 2 titulaires : M. Pascal PESCE
  - M. Yannick GILLET
- 2 suppléants : M. François PIERQUIN
  - M. Yohann BLANCHEMANCHE

#### • Fédération Départementale d'Energies des Ardennes :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- 1 titulaire: M. Pascal PESCE
- 1 suppléant : M. Pascal KABOUCHE

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire : 2 rue de la Mairie – 08090 HOULDIZY

Tél: 03 24 56 43 31 - email: mairie@houldizy.fr

#### • Agence Technique Départementale (ATD08) :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- 1 titulaire: M. François PIERQUIN
- 1 suppléant : Mme Marie-Louise DALMEN

#### • Centre de Loisirs Sans Hébergement - CLSH 7 - (7 communes) de Tournes :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- 1 titulaire : M. Ludovic SINET
- 1 suppléant : Mme Frédérine HANOTEL

#### • Mission Locale :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

1 titulaire : Mme Elina PABOIS1 suppléant : M. Ludovic SINET

#### • Crédit Agricole :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- 1 titulaire: M. Pascal KABOUCHE
- 1 suppléant : M. Yohann BLANCHEMANCHE

#### • Agence Locale Energie - ALE:

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- 1 titulaire : Mme Marie-Louise DALMEN
- 1 suppléant : M. François PIERQUIN

# 11) - Assemblées Générales et/ou Conseils d'Administration :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Association Culturelle de Houldizy → Mme Sabine DEMOULIN
- ◆ Association du Cherche Mardi
  → Mme Sabine DEMOULIN
- Association du Foyer pour Tous de Houldizy → M. Yannick GILLET
- ullet Association Sports et Loisirs à Houldizy ullet M. Yannick GILLET
- Association des Anciens Combattants Arreux-Houldizy
- Association du 5<sup>ème</sup> AS → M. Yannick GILLET
- Association des Parents d'Elèves → M. Ludovic SINET

# 12) – Vote des taux des impôts locaux

Conformément aux Orientations Budgétaires, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des Impôts Locaux qui restent fixes à :

- Foncier Bâti = 16,06 %
- Foncier non Bâti = 37,96 %

# 13) - Questions diverses:

#### a) Réunions:

• Prochaine Réunion du Conseil Municipal est fixée au Lundi 29 Juin 2020 - 18h30

## A l'ordre du jour :

- Approbation du Compte Administratif 2019 du Compte de Gestion 2019
- Vote du Budget Primitif 2020
- Attribution des Subventions
- Questions diverses
  - Réunion de la Municipalité est fixée au 03 Juin 2020 09h30
  - Réunions de la Commission des Finances au Lundi 15 Juin 2020 14h30
  - Autres questions : .....
- b) Plan Vélo « Ardenne Métropole »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à cette action

- c) <u>- Ecole DU TRIO</u> : Informations du Conseil Municipal sur les modalités de réouverture à compter du 2 Juin 2020
- d) <u>- Bibliothèque</u> : Information du Conseil Municipal sur les modalités de réouverture à compter du 25 Mai 2020
  - e) Aménagement Rue de Arreux : études
    - → Réunion ATD08 le 3 Juin 2020 à 09h30
  - f) Animations / Manifestations 2020

#### Sont reportées en 2021 :

- Course de Loups
- Kermesse de l'Ecole DU TRIO
- Rallye des Vieilles Voitures
- Fête des Loups
- Festival de Spectacles de Rue

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 21h00.

Le Maire

Gérard CALVI